



LOURDES – PELERINAGE DIOCESAIN **TRAIN ROUGE**
 du 8 au 13 juin 2023

Mlle / Mme / Mr / Père / Sœur / Frère
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :

 Code Postal Ville.....
 date de naissance :
 portable
 Mail :

Malade
 BH
 Jeune scolaire
 Petit Train de l'Amitié
 Accompagnant
 Pèlerin

TRANSPORT

TGV
 Propres moyens



LOGEMENT

Accueil
 Ave Maria
 Hôtel

Personne à prévenir en cas d'accident ou Tuteur légal :
 Nom/Prénom :
 Lien de Parenté :
 Adresse :
 Code Postal..... Ville :
 Tél. :

BH : indiquez ici le nom de votre hôtel

 Jeunes :.....

TRAIN ROUGE : TGV
Accueil des malades à SAINT FRAI

Nbre de pèlerinages déjà effectués: / Premier pèlerinage
 Paiement par :
 Chèque Banque Ville
 Chèque 1 N°
 Chèque.2 N°.....Chèque 3 N°.....
 Autre moyen

Conditions Financières

MALADES
 TGV + Accueil + Frais dossier : 512.70 €
 enfant 2 à 12 ans : 378.00 €

BH
 TGV + Frais dossier : 266.00 €
 Voyage Propres Moyens : 46.00 €
 Ave Maria (BH) 201.50 €

JEUNES
 TGV + Frais dossier 198.00 €

TOTAL : €

Votre adresse pourra être communiquée aux revues religieuses de Bayard Presse, partenaire en communication avec le service des pèlerinages. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant (RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018).

J'atteste avoir eu connaissance et lu la notice d'information de la Mutuelle Saint Christophe consultable en ligne sur abhtainrouge.fr

Règlement par :
 Espèces
 Chèques vacances valides
 Chèque(s) à l'ordre de **l'A.D. Pèlerinages**
 Paiement 01/4 01/5 01/6

Fait le..... à :Signature (précédée du nom en toute lettre et de la mention "lu et approuvé") :

CONDITIONS PARTICULERES DE VENTE

Annexe des conditions générales de vente (Loi 92.645 du 13 juillet 1992) modifiées par le décret du 15 juin 1994 et l'arrêté du 22 novembre 1994

ANNULATION du fait du pèlerin (sauf cas de force majeure) :

Le montant des frais de dossier (41 €) sera retenu. Les versements effectués pourront être remboursés sous déduction des frais suivants :

- entre 30 et 21 jours avant le départ, il sera retenu 25 % du montant total du voyage,
- entre 20 et 8 jours avant le départ, il sera retenu 50 % du montant total du voyage,
- entre 7 et 2 jours avant le départ, il sera retenu 75 % du montant total du voyage,
- à moins de 2 jours avant le départ, il sera retenu 90 % du montant total du voyage.

Tout voyage interrompu du fait du voyageur, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement sauf cas de force majeure.

Toute annulation doit être notifiée par courrier.